
**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE VAUCLUSE
PORTANT SUR L'ANNEE 2021**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule : la commission de surendettement des particuliers de Vaucluse est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Les dépôts des dossiers s'inscrivent en hausse par rapport à l'année précédente (+4,8%), mais n'ont pas retrouvé leur niveau de 2019 (-24,1%) où la situation sanitaire avait fortement impacté l'activité.

Ce redémarrage est néanmoins moins important qu'au niveau régional (+8,6%) et au niveau national (+11,2%).

Le taux de redépôt des dossiers baisse quelque peu, passant de 42,5% en 2020 à 40,6%.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers déclarés irrecevables continue de baisser, passant de 56 en 2020 à 40 sur l'année (-28,6%). Dans un environnement encore fragile, la commission a fait preuve de souplesse dans ses décisions, en réduisant le nombre de dossiers déclarés irrecevables pour non-respect des mesures.

Les dossiers recevables ont été orientés :

- vers un réaménagement des dettes pour 54,4% (49,9% en 2020)
- vers un rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire pour 45,7% (50,1% en 2020)

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Consécutivement à la baisse des dépôts, 930 dossiers ont été traités par la commission de surendettement de Vaucluse, soit une nouvelle baisse de 8,2% par rapport à l'exercice précédent (1013).

Ces dossiers ont été orientés ainsi :

- 5,9% ont été clôturés (5% l'année précédente)
- 4,3% ont été déclarés irrecevables (5,5% précédemment)
- 7,1% ont fait l'objet d'un plan conventionnel (6,9% l'an passé)
- 43,3% ont fait l'objet d'un rétablissement personnel (45,8% l'an passé)
- 39,4% se sont traduits par des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (36,7% en 2021)

La proportion de dossiers orientés avec une capacité de remboursement négative et en l'absence de bien immobilier passe de 48,5% à 45,1% du nombre total de dossiers orientés par la commission (879), en rapport avec le nombre élevé de dossiers faisant l'objet d'une orientation vers un redressement personnel.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion des solutions pérennes réglant la situation de surendettement est en léger recul mais reste à un haut niveau, passant de 79,8% à 79,2%.

Dans le même temps, la proportion des mesures provisoires progresse légèrement de 5,1% à 5,4% des dossiers traités.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES
TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 14 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 165</i>	Dispositifs d'inclusion bancaire, procédure de surendettement, dépôt en ligne d'un dossier de surendettement
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 0 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 réunions /23 mandataires judiciaires	Dispositifs d'inclusion bancaire et procédure de surendettement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	28 réunions /307 personnes	Actions envers les jeunes (Mission Locale-SNU) et auprès de réfugiés ayant pour thèmes : les dispositifs d'inclusion bancaire, le surendettement, la gestion d'un budget

Relations avec les Tribunaux :

Une réunion d'échanges a été envisagée. Les magistrats n'ont pu se libérer aux dates proposées et n'ont pas donné suite à la proposition.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Dans une procédure déclarative, il est difficile pour les commissaires d'avoir les éléments nécessaires pour statuer sur la bonne foi des déposants.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Le nombre réduit de justificatifs obligatoires et des explications insuffisantes sur l'utilisation des sommes empruntées ne permettent pas d'avoir une vision suffisamment précise de la situation des déposants, utile pour l'appréciation de la bonne foi devant la commission.

Le secrétariat de la commission ne dispose pas de pouvoirs d'investigation ce qui est préjudiciable à la prise d'une décision éclairée, alors que d'autres commissions administratives disposent de moyens spécifiques.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

La tenue des commissions à distance a permis d'avoir un fonctionnement presque normal, mais les problèmes techniques de connexion persistent.

À Avignon, le 10 février 2022

Le Vice-Président de la Commission

Michel LAFFITTE
Directeur Départemental des Finances Publiques



Le Secrétaire de la Commission

Gilles DUQUENOIS
Directeur de la Banque de France



Gilles DUQUENOIS
Directeur Départemental

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	1 264	915	959	4,8%	-24,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	40,6%	42,5%	40,6%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	15,4%	18,6%	15,2%		
Dossiers décidés recevables par la commission	1 137	862	867	0,6%	-23,7%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,9%	7,4%	8,7%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	97	56	40	-28,6%	-58,8%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	38,1%	32,1%	40,0%		
Dossiers orientés par la commission	1 149	872	879	0,8%	-23,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	48,9%	48,4%	45,1%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	46,6%	49,0%	45,1%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,2%	1,1%	0,6%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	52,2%	49,9%	54,4%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 363	1 013	930	-8,2%	-31,8%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,2%	5,0%	5,9%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	7,1%	5,5%	4,3%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	40,6%	45,2%	43,0%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,7%	0,6%	0,3%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,2%	6,9%	7,1%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,9%	2,4%	1,9%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,2%	4,5%	5,2%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	39,3%	36,7%	39,4%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	31,5%	31,6%	34,0%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	18,3%	16,9%	19,7%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	7,8%	5,1%	5,4%		
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	75,7%	79,8%	79,2%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	15	12	11		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	12	7	13		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	VAUCLUSE	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4,3%	6,1%	4,5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	43,0%	41,5%	39,4%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	7,1%	5,7%	7,9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	39,4%	39,0%	41,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	79,2%	77,5%	76,3%

*en % de dossiers traités

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

COMMISSION DE VAUCLUSE

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	30 258	735	3 370	71,1%	83,8%	15 323	3
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>12 851</i>	<i>98</i>	<i>143</i>	<i>30,2%</i>	<i>11,2%</i>	<i>116 556</i>	<i>1</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>16 460</i>	<i>653</i>	<i>2 789</i>	<i>38,7%</i>	<i>74,5%</i>	<i>14 491</i>	<i>3</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>948</i>	<i>364</i>	<i>438</i>	<i>2,2%</i>	<i>41,5%</i>	<i>825</i>	<i>1</i>
Dettes de charges courantes	4 852	645	2 278	11,4%	73,5%	3 124	3
Autres dettes	7 462	475	967	17,5%	54,2%	1 896	2
Endettement global	42 572	877	6 615	100,0%	100,0%	18 102	6

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	290 973	7 577	35 449	66,1%	83,9%	15 143	3
<i>dont dettes immobilières</i>	124 221	974	1 475	28,2%	10,8%	105 132	1
<i>dont dettes à la consommation</i>	159 341	6 846	29 216	36,2%	75,8%	13 345	3
<i>dont autres dettes financières</i>	7 410	3 821	4 758	1,7%	42,3%	883	1
Dettes de charges courantes	64 968	6 637	20 226	14,8%	73,5%	3 777	2
Autres dettes	83 995	4 611	9 572	19,1%	51,0%	2 250	2
Endettement global	439 936	9 036	65 247	100,0%	100,0%	19 981	6

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTLEMENT

France Métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0

